



**MAIRIE
DE
SISTERON**

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL-2025-06-43

DECISION DU MAIRE

**OBJET : SPECTACLE DE NOËL 2025
FIFI RUBATO
POUR LES TROIS CRECHES MUNICIPALES**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec FIFI RUBATO pour la tenue d'une représentation du spectacle « LE RECITAL » au sein de la salle de l'Alcazar dans le cadre du spectacle du Noël des crèches municipales. Cette animation se tiendra le 10 décembre 2025 à 15h30. Le cout de cette animation est de 400 euros TTC.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec : FIFI RUBATO pour la représentation d'un spectacle nommé « LE RECITAL » pour le Noël des trois crèches municipales de Sisteron. Ce spectacle a un prix de 400 euros TTC à répartir équitablement entre les trois structures soit : pour Clair de Lune, les P'tits Voli et Brin d'éveil.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et FIFI RUBATO.

Fait à Sisteron, le 11/09/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU